

## Règlement du concours photo « Art X Science »

### Conditions générales

La Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel organise un concours photo qui se déroule du lundi 18 mars au jeudi 18 avril 2024. La participation est ouverte à toute personne membre de la communauté UniNE, à savoir : étudiant·e·x·s (y compris en mobilité et alumni), chercheurs·euses sous contrat avec l'UniNE, corps professoral, intermédiaire et/ou PATB. La personne qui participe au concours en accepte automatiquement les conditions du règlement ci-présent.

### Thématique

Le concours est organisé afin de mettre en valeur des photos qui montrent ce qu'est la science à Neuchâtel. La photo peut prendre place ailleurs qu'à Neuchâtel mais elle doit avoir un lien avec la recherche neuchâteloise dans un domaine scientifique (sciences naturelles ou humaines, ingénierie, technologie). Les photos dont le sujet est l'un des bâtiments de la Faculté des sciences sont également acceptées.

La Faculté vise ainsi à remplir trois objectifs : concilier art et science en faisant appel au médium de la photographie ; mettre en lumière le talent artistique de sa communauté ; valoriser son patrimoine architectural en l'habillant d'images créées par et pour la communauté qui l'habite.

### Déroulement, désignation des lauréat·e·x·s et prix

Les participant·e·x·s soumettent leur(s) photo(s) au format numérique (.jpg, .tiff ou .pdf) par courrier électronique à l'adresse [secretariat.sciences@unine.ch](mailto:secretariat.sciences@unine.ch), dans le délai imparti (**date limite : 18 avril à 23h59**), en précisant prénom, nom, et rôle au sein de l'UniNE. Les images soumises doivent respecter une résolution minimale de 4000x6000 pixels (24 mégapixels) permettant leur impression grand format. Un nombre maximal de 3 images peut être soumis. À l'issue du délai de soumission, un jury composé d'amateurs·rices et professionnel·le·x·s est réuni pour délibérer et retenir jusqu'à 10 photos. Le jury représente la seule autorité décisionnelle sur les lauréat·e·x·s et sa décision est irrévocable.

Les tirages des photos lauréates à divers formats compris entre A2 et A0 sont ensuite exposés à divers endroits des bâtiments UniMail. Un vernissage avec apéritif est organisé en fin de semestre pour présenter les œuvres au public et à la communauté. À la fin de la période prévue d'exposition, les lauréat·e·x·s reçoivent leur tirage en guise de prix. Aucune rétribution financière n'est prévue.

### Propriété intellectuelle et utilisation des photos

Les participant·e·x·s restent propriétaires de leurs photos. La Faculté mentionne le nom de l'auteur·rice de la photo dans sa scénographie. La Faculté se réserve le droit de reposer les images sur ses réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn et Facebook) et de les utiliser sur tout autre support, voire y apporter de légères retouches dans le cadre d'un usage numérique, en créditant toujours son auteur·rice. Aucune image ne fera l'objet d'un usage commercial. Une demande préalable du consentement écrit doit être réalisée auprès des éventuelles personnes figurant sur les images, au moyen du formulaire ci-joint.

## Formulaire de consentement

Je, soussigné·e·x \_\_\_\_\_ (Prénom, Nom), autorise l'artiste \_\_\_\_\_ (Prénom, Nom), participant au concours « Art x Science » organisé par la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel en 2024, à utiliser mon image dans le cadre de ce concours, comme sujet premier de l'œuvre ou comme sujet figurant dans l'œuvre. J'autorise également la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel à exposer ladite œuvre dans ses bâtiments, dans le cadre de ce même concours. Je renonce à toute contrepartie financière découlant de l'utilisation de mon image dans le cadre du concours susmentionné.

Le présent document est considéré valide une fois signé et daté. Il doit être transmis au secrétariat de la Faculté des sciences avant la fin du concours, sous forme papier directement au secrétariat ou par voie postale (adressé à *Faculté des sciences, Université de Neuchâtel, Rue Emile-Argand 11, 2000 Neuchâtel*) ou sous forme électronique (au format PDF) à l'adresse [secretariat.sciences@unine.ch](mailto:secretariat.sciences@unine.ch).

\_\_\_\_\_  
Le/la figurant·e·x

\_\_\_\_\_  
L'artiste

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Validation par la Faculté (ne pas remplir) : \_\_\_\_\_